

Zeitschrift:	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
Herausgeber:	Société Oeconomique de Berne
Band:	5 (1764)
Heft:	1
 Artikel:	Mémoire sur l'état du commerce et des arts dans le bas-Aargau
Autor:	Wydler, J.L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-382585

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II.

MÉMOIRE
SUR L'ETAT DU COMMERCE
ET DES ARTS

dans le bas-Aargau.

Présenté à la Soc. Oecon. d'Aarau;

PAR M.

J. L. WYDLER

Capitaine &c,

MÉMOIRE

SUR LE TAT DU COMMERCE
ET DES ARTS

par M. le P. de Vauguyon

Préface à la 2^e édition de l'Amis

PAR

J. T. WADLER

Chapitre 8^e



DE L'ETAT

*Du commerce & des arts dans le
bas-Aargau.*

§. I.

*De l'utilité & de la nécessité du commerce &
des arts.*

LES arts préparent la matière, que produit
le païs, ou celle que l'on tire de l'étran-
ger, & le commerce apprend la manière de
débiter avantageusement ce que le païs four-
nit, & de tirer parti de l'industrie. Les arts,
& le commerce réunis, servent ainsi à nous
procurer avec profit de l'étranger les choses
qui nous manquent & dont nous avons besoin.
Pour sentir cette double vérité, il n'est pas
nécessaire de fixer notre attention sur ce qui
se passe dans les autres païs. Notre territoire
fournit suffisamment de preuves, qui font
connoître le grand avantage de la réunion de
ces deux objets.

A la vérité nous n'avons pas des mémoires
assurés qui puissent nous faire connoître par
comparaison notre état précédent ni, même

notre état présent : cependant il ne me sera pas difficile d'indiquer des changemens en assez grand nombre, & divers bons effets qui en ont été les suites, afin de dissipier les préjugés qu'on pourroit encore avoir contre le commerce & les manufactures.

Depuis que le commerce & les arts ont augmenté dans le *bas-Aargau*, on y a vu le nombre des habitans se multiplier à proportion. C'est ce qui paroît d'une manière sensible par les rôles militaires. Nous avons quelques villages nouvellement fondés ; d'autres qui se faisoient à peine remarquer sont devenus très considérables. Et il ne faut pas en être surpris, puisqu'on rétablit volontiers, & que les familles s'augmentent constamment par tout où l'on peut aisément se procurer les denrées de première nécessité : tandis que les lieux où l'on ne se procure qu'avec peine ce qui sert au soutien de la vie, sont pour l'ordinaire abandonnés par les habitans qui vont ailleurs chercher fortune. De même quelle différence ne remarque-t-on pas, entre l'état actuel de l'agriculture dans ce pays, avec son état précédent ? Plusieurs endroits, couverts autrefois de buissons, ou mal cultivés, sont maintenant convertis en champs ou en prés de très grand rapport. C'est ainsi que la population, le commerce & l'agriculture se favorisent réciproquement. Le nombre des habitans augmente la consommation des denrées, & plus les produits, les richesses, l'industrie

& la main d'œuvre se multiplient, plus aussi l'agriculture doit prospérer.

On a encore lieu d'y remarquer un changement très sensible dans le génie & l'industrie des habitans. Le commerce donne occasion de se répandre dans l'étranger, il attire les richesses du dehors, il procure une plus grande facilité de cultiver les sciences; & par une suite nécessaire, il aiguise l'esprit, il augmente la sagacité en même tems qu'il adoucit les mœurs.

Je n'ignore pas que quelques personnes attribuent aux arts & au commerce divers mauvais effets. On se plaint qu'ils font négliger la culture des terres, qu'ils produisent le luxe, le mollesse, & l'avarice. Mais on se trompe; ou du moins on donne dans l'exagération. A l'égard de l'agriculture, il est démontré qu'elle doit nécessairement augmenter par tout où les habitans se multiplient, & s'il y a de la négligence dans la culture de certaines terres, il faut en chercher d'autres causes; & pour l'ordinaire, ce dépérissement vient de ce qu'on manque de bons réglements, puis qu'on remédieroit bientôt à ce vice en employant des moyens convenables.

Quant à la vie molle des habitans, on en dit beaucoup plus qu'il n'y a; & la différence qu'il pourroit y avoir à cet égard entre nos laboureurs & nos artisans, est généralement peu

peu sensible; vû que le plus grand nombre de ces derniers s'addonnent comme les premiers aux travaux de la campagne tout le tems de la bonne saison. Enfin quant à l'avidité du gain, dont on charge ceux qui s'appliquent au commerce, où ne peut disconvenir qu'il ne s'en trouve parmi eux qui n'observent pas tout ce que l'exacte probité exige, & qui même emploient quelquefois toutes sortes de moyens illicites pour s'enrichir. Mais doit-on attribuer au commerce les vices qu'y apportent les ames basses & viles, comme il y en a dans tous les états? Ne pourroit-on point reprimer la fraude, & châtier avec plus de soin qu'on n'a fait jusqu'ici les obliquités & les injustices, qui se commettent? J'en dis autant de la dissolution, de la débauche & du penchant au luxe, que plusieurs font découler du commerce. Il est d'ailleurs permis à chaque condition de se procurer une certaine aisance; pourquoи donc le trouveroit-on mauvais au commerçant plutôt qu'à d'autres? Mais cette accusation d'avarice & de fraude, qu'on forme contre le négociant ne viendroit-elle point, de ce qu'il vaque à ses affaires en plus grande partie ouvertement, tandis que les autres peuvent mieux couvrir leurs fraudes & leurs tromperies?

Je dis plus, il est manifeste que le commerce & les arts suivant notre constitution présente sont d'une nécessité indispensable pour tous

tous ceux qui ne peuvent pas se procurer le nécessaire par la culture des terres, ou par les emplois, qu'ils tiennent du souverain, ou qui ne peuvent vivre de leurs rentes. Or comme les habitans de nos villes manquent pour la plupart de ces moyens, qu'il en est très peu qui possèdent assez de fonds pour s'entretenir; qu'un plus petit nombre encore peuvent obtenir des emplois un peu lucratifs, & que le nombre de ceux qui peuvent se contenter de leurs rentes, est fort petit: il faut de toute nécessité que plusieurs s'appliquent soit au commerce, soit aux arts: & comme d'un côté ces vocations exigent des avances considérables, & que d'un autre elles exposent par le commerce avec l'étranger à de grands risques, il est juste que les négotians & les manufacturiers soient plus favorisés que les paysans, qui peuvent gagner leur vie avec plus de facilité, & moins de risques, & qui mènent retirent de grands avantages d'un commerce florissant, puisqu'il leur facilite le prompt écoulement & le débit de leurs denrées.

Des produits & des avantages que le pays fournit.
Dans les années communes nos terres rapportent suffisamment de blé pour notre usage, & dans les années abondantes nous en avons

avons du superflu. Nous tirons encore de nos terres diverses autres sortes de graines, & de plantes, mais à peine pour la consommation du pays. On y cultive aussi du chanvre & du lin, on y recueille des huiles de lin, de navette, & de pavot. Nous avons des brasseries. Mais ces divers articles ne servent qu'à la consommation des habitans, & ils n'entrent point dans le commerce d'exportation.

Les vignes du territoire rendent assés de vin en blanc & en rouge pour l'usage domestique; mais comme la plupart de nos vins sont de petite qualité, on fait venir des vins de Neuchâtel, du pays de Vaud, de la Côte, & de la Vaux pour les cabarets. On fait aussi de l'eau de vie, mais il en sort peu du pays.

Nos jardins fournissent en général toutes les plantes nécessaires, & tous les fruits, dont nous avons besoin.

On élève parmi nous beaucoup de bétail; le commerce que nous en faisons consiste principalement à acheter de nos voisins du gros bétail à cornes & du petit bétail, maigres, qu'on engrange pour l'usage des habitans, & même lorsque les circonstances le permettent, pour trafiquer dans l'étranger, quelquefois en assés grande quantité. Nous avons suffisamment de lait, mais de beurre & le fromage nous manquent, & nous sommes obligés de le tirer du haut Aargau. Le bétail consommé dans

dans le païs nous fournit aussi diverses sortes de peaux & de cuirs que nous préparons nous-mêmes, tant pour notre usage que pour l'étranger, quelquefois nous en envoions dehors de non préparées. Nous avons des laines & des cornes, mais en petite quantité. On élève peu de chevaux, & ceux qui nous sont nécessaires pour les voitures, ou pour d'autres usages, nous les tirons la plupart du dehors.

Nos forêts ne nous donnent pas assés de bois pour bâtir & pour bruler, & nous avons peu de charbon: aussi sommes nous obligés de tirer de nos voisins de l'un & de l'autre pour nos fabriques & nos forges. Nous en tirons aussi des plantes de sapin qui nous viennent par radeaux de l'Emmenthal, la plupart pour ouvrage de menuiserie. L'écorce que fournissent nos bois suffit à peine pour nos tanneurs.

Outre ces divers produits, le païs fournit plusieurs espèces de gibier, du fauve, & du poisson, de même que quelques pelléteries de bêtes sauvages & domestiques.

Notre païs fournit encore diverses sortes de pierres, soit pour la chaux, soit pour bâtir: nous en avons pour les ménier & les émouleurs.

Nous trouvons diverses espèces de terres pour les potiers, les tuilliers, & les plâtriers ou

ou gypsiers ; mais de toutes ces matières on n'en exporte que fort peu, ou plutôt rien du tout.

La situation de notre territoire procure par le moyen des voitures, qui amènent les marchandises du dehors, quelques profits à nos voituriers, à nos bateliers, à nos maréchaux, nos selliers, nos cordiers, nos charrons, nos cabaretiers, nos boulangers, &c. Mais comme presque toutes les marchandises sont voiturées par des étrangers, le gain qui nous en reste n'est pas considérable.

Nous avons dans le bailliage de Biberstein des mines de fer, mais ce sont des étrangers qui les exploitent, & ils ne fournissent que quelques journées à nos manœuvres. Le lavage de l'or procure aussi de tems en tems quelque profit à de pauvres gens, mais il n'est ni continuël, ni considérable.

Pour ce qui est des bains qui, pour leurs vertus sont recherchés par les étrangers, & qui peuvent rapporter quelque gain par la consommation des denrées, nous n'en connaissons qu'un, qui est le bain d'*Habsbourg*, ou de *Schinznach*.

On peut encore ajouter à ce que nous venons de dire, toutes les professions & les divers métiers qui ne retirent le profit qu'ils font, que des habitans du pays, & qui n'appartiennent pas à la description des arts, qui ont rapport avec

avec l'étranger ; comme sont, les boulangers, les bouchers, les cordonniers, les tailleurs, les charpentiers, les maîtres, les couvreurs, les vitriers, les maréchaux & d'autres semblables qu'on trouve suffisamment tant dans les villes que dans les villages.

De tout ce que nous venons de remarquer, on peut se former une idée générale de nos revenus, & jusqu'où peuvent s'étendre nos moyens de subsistance, indépendamment du commerce & des arts. D'un côté on voit combien il nous manque de choses d'une nécessité absolue, que nous sommes obligés de tirer de dehors, & de l'autre que notre superflu, qui ne consiste qu'en gros bétail, ne sauroit suffire pour nous procurer ce qui nous manque : en sorte que le territoire que nous occupons seroit bientôt ruiné & dépeuplé sans le secours des arts & du commerce.

Nous possédons incontestablement sur plusieurs autres païs un double avantage, non-seulement nous sommes exempts d'impôts & de capitulations, mais encore nous ne sommes pas exposés aux calamités de la guerre. Il semble donc que nous devrions avoir à l'égard du commerce une préférence marquée sur nos voisins, & même pouvoir donner nos ouvrages à plus bas prix que tous les autres peuples. Mais il se présente deux obstacles qui diminuent beaucoup nos prérogatives ; l'un est

la situation de notre païs ; l'autre est le prix ordinaire de nos denrées, car il ne s'agit pas du prix, auquel elles font depuis quelques années, qui ont été très abondantes.

Au premier égard, notre situation est très défavorable au commerce. Nous sommes éloignés de la mer, & la plupart des matières ou des marchandises, qui nous viennent de l'étranger, en crû, ou que nous envoions au dehors ouvrées, se voient par terre. Le transport & les péages considérables, font ainsi hauser leur prix, & par là même nous n'avons que très peu de gain à espérer lorsque pour ces marchandises nous nous trouvons en concurrence avec les Allemands, les François, les Anglois & les Hollandais,

Au second égard chacun fait que par tout où les denrées font à bas prix, les ouvriers font moins chers. Les Allemands & les François ont ainsi sur nous un très grand avantage, qui peut les dédommager des impôts, dont nous sommes exempts.

Cette cherté de nos denrées vient peut-être de la trop grande quantité de constitutions de rente qu'il y a dans le païs ; au point que le païsan ne possède pas la plus petite pièce de terre, qui ne soit hypothéquée au moins pour sa valeur & souvent beaucoup au delà, en contravention des ordonnances souveraines, qui ne permettent d'hypothéquer une portion de terre que pour les tiers de sa valeur.

Oz

Or comme le païsan est obligé de prendre sur son produit un intérêt considérable, il ne peut se tirer d'affaire qu'en haussant le prix de sa denrée; mais il ne trouveroit pas des acheteurs si les commerçans & les manufacturiers n'étoient pas en état par leurs gains à en paier ce haut prix.

§. 3.

Des manufactures de chanvre & de lin.

On cultivoit ci-devant dans notre territoire, une grande quantité de chanvre & de lin, mais à présent à peine en fournit-il pour l'usage des habitans: aussi en fait-on beaucoup venir de l'Alsace & du Palatinat: on ne fau-roit assés dire la perte que nous cause le dé- périssement de cette branche de culture. Non seulement le premier profit est par là tombé entre les mains des étrangers, mais encore il arrive souvent que nos manufactures ont de la peine d'en tirer du dehors, lorsque la dis- sette, ou des tems de guerre les font recher- cher de tout côté avec avidité.

Il ne seroit pas difficile de rétablir & de faire fleurir la culture du lin & du chanvre, & il y a tout lieu d'espérer que les soins pa- triotiques de la Société œconomique pour la perfection de l'agriculture, ranimera notre zèle & l'émulation qui nous manque, & ouvrira nos yeux sur nos véritables intérêts. On pour-

roit peut-être encore introduire avec succès la plante de *Virginie* qui produit de la soie. Suivant les relations que nous en avons, elle doit être aussi aisée à cultiver que le chanvre, & elle le surpassé pour la durée de la matière qu'elle produit, & lorsqu'elle est ouvrée, elle a toute la beauté & le brillant de la soie.

Le filage du chanvre & du lin a aussi beaucoup diminué parmi nous. On croit que le filage du coton en est la principale cause, parce que le profit est plus grand, & le déchet moins considérable, & que l'on peut employer son terrain à cultiver autre chose que du chanvre & du lin. Le fil que l'on file dans nos quartiers est pour la plupart grossier, & nos fileuses sont chères; c'est pourquoi nos fabriques les tirent du haut *Aargau*, où on le file beaucoup plus fin, & de la *Westphalie* & de la *Silesie* où il est plus beau encore. Il seroit donc très avantageux que nos gens apriſſent non-seulement à mieux préparer le lin & le chanvre, mais encore à le filer à deux rouëts à la fois, suivant la nouvelle méthode indiquée dans les mémoires de *Brétagne*.

Nous avons beaucoup de tisserans, mais ils ne fabriquent presque que des étoffes moitié lin, & moitié coton, que nous appellons *cozonnes*, ils ne font que fort peu de toiles, en comparaison de ce qu'ils en faisoient autre fois, lorsqu'on cultivoit d'avantage le chanvre & le lin; car alors on en filoit beaucoup, &

on le travailloit pour en faire un article de commerce. Le tissu de nos toiles n'a pas encore le plus haut degré de perfection auquel il pourroit parvenir, & la plupart des étrangers nous surpassent pour le dessin, la finesse, la légéreté, le goût, l'œil & l'éclat.

Si l'on s'attachoit à mieux préparer le chanvre & le lin, à travailler un fil plus fin & plus uni, & si l'ouvrier emploïoit un meilleur empois, ou un chas mieux préparé, il est certain que nos étoffes ou nos toiles seroient plus belles & plus unies, & que nos étoffes quadrillées ou raiées conserveroient mieux la vivacité de leurs couleurs. On procureroit sans doute un très grand avantage au pays, en proposant des primes pour engager les manufacturiers à imiter les étoffes les mieux travaillées des étrangers. La nouvelle invention de fabriquer en même tems deux pièces de toile ne pourroit que nous être extrêmement avantageuse.

Pour ce qui concerne le blanchissage, nous avons dans notre territoire des blancheries publiques & des blancheries particulières (*) pour toutes sortes d'étoffes ou de toiles de

D 2 chan-

(*) Les blancheries publiques sont autorisées du Souverain, & les particulières ne peuvent blanchir que les toiles qui appartiennent à sa propriété, ou qu'il fait fabriquer pour son compte ou dans sa fabrique,

chanvre, de lin & de coton. Elles font très rénommées, & elles donnent aux toiles une blancheur qui contribue beaucoup à leur débit dans l'étranger. Elles occupent d'ailleurs un très grand nombre d'ouvriers, & dépensent une grande quantité de cendres pour les lixiver. Une partie du bois nécessaire s'achète dans le territoire, & une partie se tire de nos voisins. Il en est de même des cendres dont le pays ne fournit pas une quantité suffisante. Il seroit très avantageux à notre commerce, si l'on s'appliquoit à perfectionner d'avantage nos blancheries, qu'on attrapât cet éclat & ce lustre que les étrangers portent plus loin que nous, & qu'on donnât à nos toiles plus de force, en ménageant le foulage qui les affoiblit considérablement.

La préparation de nos toiles destinées au commerce, consiste à leur donner de l'aprèt avec l'amidon, à les lisser, & à les plier, suivant la coutume usitée depuis long-tems. A cet égard, on devroit aussi s'attacher d'avantage à imiter la manière dont les étrangers, dans les célèbres manufactures, les préparent & les plient.

Les toiles que nous fabriquons sont unies, ou damassées, & ouvragées; elles ont plus ou moins de finesse & de largeur, on en fait du linge plein ou uni, & du linge de table. Nos paysans les travaillent; quelques uns cultivent eux-mêmes le chanvre, & le lin, ils le filent & ils

ils en font de la toile ; d'autres achètent le fil tout préparé, quelques uns le font travailler par d'autres. Ils vendent aux marchands leur toile écrue, ceux-ci la font blanchir & préparer, & l'envoient eux mêmes chez l'étranger. Mais comme nos manufactures ne sont plus dans l'état de vigueur où elles étoient précédemment, nous faisons fabriquer dans le haut *Aargau* diverses sortes de toiles pour fournir à notre commerce.

Le débit de nos toiles étoit ci-devant très considérable : on en envoioit en *Angleterre*, en *France*, en *Espagne*, en *Portugal*, en *Italie*, en *Lorraine* &c. Mais comme dans presque tous les païs on a établi des manufactures, les nôtres ne peuvent qu'en souffrir beaucoup. En particulier l'entrée de nos toiles en *Angleterre* est entièrement arrêtée depuis que les *Irlandois* en ont porté si haut le commerce, & que l'impôt sur les toiles étrangères a été si fort augmenté. Les manufactures d'*Allemagne* nous causent aussi beaucoup de préjudice, parce que leurs toiles, & particulièrement celles de *Silesie*, sont préférées aux nôtres, à cause de leur éclat & de leur finesse, & qu'ils peuvent, étant plus à portée de la mer, les fournir à meilleur compte.

En *France*, où l'on recherche encore les toiles épaisses, bien fournies & solides, le débit des nôtres est assés considérable en tems de paix, mais comme on s'applique extrême-

ment à perfectionner dans ce roïaume cette manufacture, nous avons tout lieu de craindre qu'il n'en résulte pour nous une perte réelle, si nous ne la prévenons de bonne heure par des moyens convenables.

Mais les priviléges dont les Suisses jouissent dans ce roïaume méritent toute notre attention: en vertu de ces priviléges nous ne païsons aucun droit d'entrée, ce qui peut nous permettre de livrer malgré les fraix de transport, nos toiles même à plus bas prix que les régimicoles ne peuvent établir les leurs. Nous ne pouvons donc nous empêcher de condamner diverses communautés de la Suisse, qui osent, sous prétexte de certaines droitures accorder les droits de bourgeoisie à des négocians étrangers, qui ne pensent point à jamais s'établir dans le païs, mais qui ne cherchent qu'à profiter pour leur propre intérêt des priviléges que les Suisses ont en France. De cet abus il pourroit enfin résulter des suites très fâcheuses, qui en privant nos manufactures de leur débit, leur porteroit un préjudice irreparable. Ce sont là des abus qui méritent toute l'attention du Souverain, & il n'est pas douteux que des ordonnances sur un sujet aussi important seroient d'une très grande utilité.

Les bonnets & les bas de lin se fabriquent en très grande quantité parmi nous, & procurent à nos faiseurs de bas, qui pour la plupart

part demeurent dans les villages, un profit considérable. Ci-devant cette marchandise avoit peu de débit, mais aujourd'hui elle en a beaucoup. Le lin du pays n'est pas propre à cet usage, & l'on en tire pour l'ordinaire de *Silésie* & de *Westphalie* qui est plus beau, plus uni, plus léger, & qui revient à meilleur marché.

On fabrique encore parmi nous beaucoup d'étoffes, moitié lin, & moitié coton. On en a de toutes blanches, qui sont fines & larges. On en fait aussi de raïées, qui ont la chaîne rouge, sur laquelle on trame des raïes de toutes sortes de couleurs: d'autres qui sont à raïes étroites, ou quadrillées, dont les raïes tant dans la trame que dans la chaîne, sont de diverses couleurs. Mais toutes ont la chaîne de chanvre ou de lin, & elles imitent les fabriques de *Rouen*. On a même déjà porté fort loin cette imitation, & sur tout pour les fins raïés. Nous avons même cet avantage sur ces fabriques, que nous pouvons donner notre marchandise à meilleur marché, parceque nous ne paions pas autant qu'eux pour les droits d'entrée & de douanes. Mais ils nous surpassent pour le filage & le tissu; leurs ouvriers d'ailleurs leur coûtent moins & ils sont plus commodément placés pour l'exportation.

§. 4.

Des manufactures de coton.

Le coton dont nous faisons le plus d'usage se tire du Levant. Les négotians de *Kempen*, de *Schaffousen*, de *Zurich*, de *Genève* &c. le font venir de Turquie, ou des divers ports de mer de la méditerranée, & le vendent à nos manufacturiers & à nos tisserans. Le profit de cette branche de commerce, est maintenant assés petit, parceque le nombre des vendeurs est grand, le terme des paiemens fort reculé, & que les faillites fréquentes des fabriquans causent beaucoup de perte.

Il se file ou dans notre territoire, ou dehors. Les commerçans des villes ont leurs fileuses dans les villages où ils ont des commis qui livrent & reçoivent l'ouvrage, & lorsqu'il est filé, ils le vendent ensuite sous un modique profit aux tisserans. La plupart de ceux-ci ont de même des commis dans les campagnes tant du territoire, que du voisinage, & ils font filer. Cependant il n'y ont pas grand profit, le plus souvent même ils essuient des pertes considérables, par la raison qu'ils s'enlèvent imprudemment les uns & autres leurs ouvriers, ou ils se les renchérissent, dès qu'il y a quelque apparence d'un débit favorable pour leurs toiles : d'ailleurs ils ne s'appliquent pas à leur négocce ou à leur métier

métier avec tout le soin qu'ils devroient. Il leur seroit donc plus avantageux de laisser aux commerçans des villes le soin du filage, & de l'acheter d'eux, moïennant un prix & un profit raisonnable. Peut-être aussi que de cette manière, les droits de péages & de douanes s'aquiteroient plus fidélement qu'il n'arrive pour l'ordinaire.

Les toiles de coton se fabriquent dans les villages. Ceux qui les font travailler sont des païsans qui vendent leurs marchandises aux négotians du païs, ou aux particuliers des villes voisines, ou aux fabriquans d'*Indiennes* qui viennent les acheter. Les négotians les revendent ou écrues, ou blanchies, & les envoient dans l'étranger ; ou ils en fournissent aux fabriquans d'*indiennes* établis dans le païs.

Ces toiles sont de différentes largeur & finesse : les plus grossières ont cependant le plus de débit, parce qu'ailleurs on les fabrique plus fines que nous, & que les étrangers ne peuvent pas donner les grossières à si bon compte. On a lieu d'espérer qu'insensiblement nos manufactures se perfectionneront toujours d'avantage, soit à l'égard du filage & du tissu, soit par la suppression de toutes sortes d'abus & de fraudes qui peuvent leur être en obstacle. Les réglemens Souverains ont déjà produit divers bons effets, & il n'est pas douzeux

teux que si l'on tient la main à leur exécution, & qu'on y apporte tous les éclaircissements nécessaires, les toiles du pays acquerront une plus grande réputation, & qu'on préviendra la décadence dont nos manufactures sont menacées par le grand nombre de celles qui s'établissent dans l'étranger.

Il y a quelques années que tous les tisserans du Comté de *Lentzbourg* ayant été obligés d'indiquer la quantité de pièces de toiles de coton qu'ils travailloient annuellement, il s'est trouvé que dans ce seul territoire il s'en est fabriqué cent soixante & dix mille pièces. Si l'on ajoute encore environ trente mille pièces que les autres quartiers du bas-*Aargau* ont pu livrer, il en résulte le nombre de deux cent mille pièces. Il n'est pas possible de déterminer au juste, vû la quantité de fil étranger qu'on emploie, à quoi peut monter le gain de la main d'œuvre à cet égard pour le bas-*Aargau*. Mais afin de donner une idée aussi approchante qu'il est possible, du profit que ces manufactures procurent à notre territoire, j'estime que l'on peut mettre à quatre-vingt & dix mille pièces, le nombre des pièces de toiles, de toute espèce qui se fabriquent actuellement parmi nous, sans le secours de mains étrangères.

90000.

90000. piéces , chacune de
quatre lb. de fil ; font

360000. lb. de fil , chaque livre
en général à demi goul-
den pour le filage ,
fait , goulden 18000.

La façon du tisséran huit batz
pour chaque pièce 48000.

Au fabriquant pour ses peines
& ses frais , &c. dix batz
par pièce 60000.

goulden 288000.

Il seroit difficile de trouver un genre d'oc-
cupation qui rapportât autant de profit à un
territoire d'aussi petite étendue qu'est le bas-
Aargau. Des enfans , des vieillards , & ceux
qui ne sont pas propres aux travaux de la
campagne , peuvent par là gagner commodé-
ment leur vie en plusieurs manières , il suffit
qu'ils veuillent travailler. Mais cette facilité
que les ouvriers ont à gagner , occasionne un
grand mal ; c'est qu'ils dépensent sans réflexion
des profits qui sont si faciles à faire : s'ils é-
toient plus sages , ils seroient plus soigneux
de se mettre par des épargnes hors d'état de
craindre les tems fâcheux qui peuvent sur-
venir.

Parmi le grand nombre des fabriquans de
toile ,

toile, il s'en trouve très peu qui se soient enrichis par le trafic; le nombre même de ceux qui ont augmenté leur fortune est assez petit; & il en est beaucoup plus qui y ont perdu ce qu'ils avoient. L'ignorance à ne pas savoir calculer, la négligence à ne pas tenir ses affaires en ordre, le manque de capitaux suffisans pour attendre & vendre ses toiles à propos; de même que la paresse, le luxe & la débauche, sont les principales causes de ces mauvais succès.

Si tous les fabriquans de toiles étoient obligés à tenir leurs livres en bon ordre, eux-mêmes & ceux avec qui ils négocient en retireroient de grands avantages; puisque d'un côté, si chacun étoit obligé de tenir un compte exact de tout, il pourroit toujours voir & comparer l'état de son négoce, ses profits & ses pertes, ses dettes & ses prétentions: d'un autre côté, en cas qu'il survint une banqueroute, les intéressés pourroient toujours juger clairement en quoi consistent l'avoir & le devoir du discutant, & les prétentions de sa femme: ce qui préviendroit une infinité de fraudes qui se commettent tous les jours, & augmenteroit le crédit, la bonne foi & la confiance. Peut-être même seroit-il à propos d'empêcher que plusieurs païsans n'abandonnassent comme ils font la culture de leurs terres, pour avoir le nom & l'honneur de passer pour marchands fabriquans.

On

On a remarqué que le cours des droits, la manière de procéder dans les décrets; & les fréquentes féries qui sont d'usage parmi nous, ne fournisoient pas peu d'occasions à divers fabriquans mal-intentionnés, de pratiquer leurs ruses & parvenir à leurs mauvais desseins. Si donc on châtoit sévèrement tous ceux qui dans un décret ne pourroient pas fournir un état juste de leurs affaires par leurs livres; si l'on restreignoit le terme accordé aux débiteurs, & que l'on introduisit une forme plus abrégée pour les liquidations; il régneroit en général plus de sûreté & de bonne foi dans le commerce. On a surtout remarqué que la différence qu'on met dans les décrets qui se font parmi nous entre les dettes courantes, occasionne tous les jours divers abus très préjudiciables au commerce: en donnant à chacune de ces dettes rang suivant leur datte, au lieu de les traiter toutes également & de les colloquer au sol la livre, il arrive que dès qu'un débiteur commence à perdre son crédit, chacun des créanciers prévient l'autre, afin de pouvoir être payé en première datte: tandis que si le contraire avoit lieu comme dans d'autres pais, où les obligations sont les premières à prétendre, & où par contre les dettes courantes, qu'on en ait poursuivi le paiement ou non, qu'elles soient de nouvelle ou d'ancienne datte, sont payées dans le même rang: alors les créanciers auroient plus de patience, & se montreroient plus traitables,

puis-

que par leur empressement & leurs poursuites, ils n'avanceroient pas plus que les autres. Le débiteur ne mettroit pas non plus en usage, tant de foudres pratiques pour tranquiliser ses créanciers les plus impatients, & plusieurs qui peut-être auroient pu le remettre & faire honneur à leurs affaires, si on leur avoit accordé quelque délai; n'auroient par conséquent pas sitôt abandonnés leur patrie.

Les fabriques d'*indiennes* se soutiennent depuis plusieurs années avec succès dans le bas-*Aargaïï*. On compte que dans les années médiocres, on imprime dans les diverses fabriques qui s'y trouvent, au moins trente mille pièces, qui sont expédiées dans l'étranger. Les toiles de coton qui se travaillent dans le pays y sont presque toutes employées, & nous ne faisons que très peu d'usage de toiles étrangères. Près de trois cens personnes de tout âge peuvent très bien y gagner leur vie. Quand on ne compteroit que trente sols par pièce pour la façon & le profit des fabriquans, déduction faite de tous les frais & de l'achat des couleurs, on a déjà une somme de quarante cinq mille francs qu'on tire de l'étranger.

Nos manufactures ont beaucoup à craindre de celles qui s'établissent hors du pays, & particulièrement en *France*; parce qu'il paroît qu'elles pourront porter plus haut que les nôtres la beauté de l'ouvrage, & le donner à meilleur marché. Nous devons donc donner

tous

tous nos soins pour empêcher que ces nouvelles manufactures n'obtiennent la préférence.

Les bonnets & les bas de coton comme ceux de lin, se fabriquent pour la plupart par les faiseurs de bas dans les villages. Il y a divers manufacturiers, qui suivant le tems & les circonstances en font travailler une quantité considérable pour la France, l'Italie &c. Un très grand nombre de personnes de tout âge & de tout sexe peuvent y gagner honnêtement leur subsistance. Le coton qui se file dans le pays n'est pas propre pour cet ouvrage, parce qu'il n'est ni assez uni, ni assez fin; aussi le fait-on venir des pays voisins. Si l'on veut que ces fabriques se soutiennent parmi le grand nombre d'autres étrangères, il faut chercher à se procurer principalement du fil plus beau & à meilleur marché.

§. 5.

Des manufactures de laine.

La plupart des bas & des bonnets de laine qui se fabriquent dans le bas - Aargau font épais ou foulés, de différentes couleurs. Il s'en fait très peu à moitié foulés, & ce n'est que pour le pais,

Nous avons une fabrique de la première espèce qui ci-devant s'est distinguée & qui fournit une grande quantité de cette marchandise

dise. Mais aujourd'hui elle a beaucoup de peine à se soutenir, à cause du grand nombre de fabriques qui se sont établies dans l'étranger, & de la cherté des ouvriers qui se jettent dans les fabriques de coton. Au reste, tant les jeunes que les vieux peuvent trouver dans ces manufactures de laine, à gagner leur vie.

Les laines que l'on emploie se tirent du dehors, parce que le païs n'en fournit ni en quantité suffisante, ni à un prix convenable. Il est bien encore quelques autres petites fabriques qui travaillent des laines, tant du païs que de celles de dehors; mais comme elles n'exportent presque rien, nous les passons sous silence.

Nous avions autrefois une fabrique de camelots ou calamandres, qui fournoissoit de très bonnes marchandises; mais elle n'a pû prospérer & se soutenir à cause des fabriques étrangères, & la cherté des ouvriers.

Si l'on pensoit dans la suite à établir dans le bas-*Aargaïs* quelques nouvelles manufactures de laine; non seulement il faudroit tâcher d'élèver dans ce païs des brebis en plus grand nombre, afin qu'on pût se procurer aisément des laines à un prix plus modique; mais de plus il faudroit que les ouvriers fussent moins rares, & moins chers. Tant que les salaires seront à aussi haut prix, on ne doit pas penser à établir de nouvelles fabriques, parce qu'on s'exposerois

poseroit à des pertes certaines , tant pour leur établissement , que pour le débit de ses marchandises.

§. 6.

Des manufactures de soie.

Il n'y a dans le bas-Aargau aucune manufacture de soie , seulement on y fait des rubans tout de soie ou moitié soie & lin , des fleurêts de toutes sortes de couleurs , de dessins & de largeur. Les uns s'attachent à faire des ouvrages de durée pour l'usage de la Suisse & d'autres païs où l'on regarde à la solidité : d'autres n'en font que de légers , qui ont de l'éclat & qu'ils donnent à bon marché , pour l'Allemagne & la Russie , & d'autres païs où on les veut ainsi. Ces fabriques tirent encore un certain profit en teignant de la soie , & en la préparant pour être rendue propre à être filée . & ils la vendent ensuite : car pour la fabrique même des rubans , le gain n'est pas considérable , parce que les passementiers qu'on emploie , sont pour la plûpart dans le canton de Bâle , & dans les territoires voisins. Cependant il y en a un certain nombre dans nos quartiers qui s'appliquent à cette profession.

Les fabriques très considérables dans ce genre établies à Bâle portent un grand préju-

dice aux nôtres, parce qu'elles sont plus à portée des passementiers, & qu'elles peuvent se contenter d'un profit plus modique, à cause du grand nombre de fonds qu'elles ont à eux, ou qu'elles peuvent trouver à un intérêt modique.

Un autre obstacle qui n'est pas de petite conséquence pour nos fabriques, c'est que les métiers qui coûtent cinquante jusqu'à deux cens goulden pièce, & qu'on remet aux passementiers à un intérêt très modique par année, sont mis souvent dans les décrets au rang des biens confiés; & comme d'autres dettes courantes. Ce peu d'assurance dégoûte les entrepreneurs de faire une avance aussi considérable à un ouvrier qui seroit d'ailleurs entendu, mais pauvre. Il seroit donc très avantageux que les réglements faits à Bâle à cet égard, fussent suivis parmi nous, & pour prévenir toute fraude il n'y auroit qu'à ordonner que tous les métiers remis sur ce pied, fussent inscrits dans les Sécrétaireries Ballivales. Lorsqu'un ouvrier seroit banqueroute, le métier seroit rendu au propriétaire, de même que la soie qui consteroit lui avoir été confiée pour son ouvrage.

S. 7.

Des métiers ou professions.

Nos mégissiers travaillent toutes sortes de cuirs

cuirs tannés & de maroquins de diverses couleurs, avec des peaux de veaux, de moutons, de chèvres & autres, qu'ils achètent dans le païs & dans le voisinage. Le nombre de ces artisans est encore assés grand, mais le gain qu'ils font n'est pas aussi considérable qu'il étoit autrefois, lorsque les matières ou marchandises cruës n'étoient pas si chères, & que le débit s'en faisoit plus aisément & plus avantageusement. Actuellement ils vendent leurs cuirs & leurs peaux à leurs voisins qui les recherchent plus ou moins suivant les circonstances. Ils ne manquent pas de bons & de sages réglemens dont l'exécution fert à maintenir parmi eux le bon ordre & la bonne foi.

Les tanneurs parmi nous préparent toutes sortes de cuirs pour souliers, & de cuirs de Russie, de peaux cruës de bœufs, de vaches & de veaux, qu'ils tirent soit du païs, soit des lieux voisins. Leur nombre est encore assés considérable, mais le profit qu'ils y ont n'est plus le même qu'auparavant. Ils vendent leurs marchandises partie dans le bas-Aargaiï, partie chés l'étranger. Ils ont de la peine à trouver à un prix modique les écorces nécessaires pour le tan.

Les couteliers étoient ci-devant parmi nous en grand nombre, principalement à Aaraï, puisqu'on comptoit dans cette ville jusqu'à quatre vingt maîtres qui tous s'enrichissoient.

E 2 . Mais

Mais depuis que les Allemands, les Anglois & les François, fournissent presque tous les païs de leurs ouvrages, cette profession est tout-à-fait tombée parmi nous ; & présentement il ne se trouve à *Aaraüs*, où les meilleurs ouvrages se fabriquoient, à peine encore quarante maîtres, qui même pour la plupart ont beaucoup de peine à se soutenir. Ils travaillent toutes sortes de marchandises tant en fin qu'en commun : Ils les vendent pour l'ordinaire aux merciers qui courrent les foires, & qui les portent dans toute la Suisse. Ils ont quelquefois des commissions des marchands quincailliers établis dans les grandes villes. On pourroit beaucoup perfectionner cette profession, en faisant usage de la machine à polir des Anglois, ou d'autres inventions qui abrégent ou perfectionnent l'ouvrage. Ce seroit aussi un grand avantage pour les couteliers, s'ils pouvoient se procurer du charbon de terre, au lieu de charbon ordinaire qui est toujours cher.

Le nombre de nos chaudronniers est encore assez grand, & ils peuvent tous en général se bien entretenir. Ils fournissent le bas-*Aargau* de leurs utenciles de cuivre & de fonte ; ils assortissent aussi quelques chaudronniers qui débitent leurs ouvrages hors du territoire.

Nos armuriers font non-seulement des armes

mes à feu pour le bas-*Aargaü*, ce qui à peine fourniroit à leur entretien ; mais ils font encore toutes sortes d'ouvrages d'acier ; comme des mouchettes, des boucles, & divers petits outils &c. qu'ils vendent tant dans le territoire que dehors. A l'aide du polissoir dont j'ai déjà parlé, & d'autres inventions propres à abréger l'ouvrage, ils pourroient travailler plus proprement & à meilleur compte, & augmenter par là beaucoup leur débit.

Nos teinturiers doivent être distingués en deux classes : les uns travaillent en commun & seulement pour l'usage du païs ; les autres ne travaillent qu'en fin, & presqu'uniquement pour les fabriques, qui n'ont pas leur teinture particulière. Cette profession est très utile, & étroitement liée avec les manufactures ; puisque la beauté & la solidité des couleurs, & leur bon marché, contribuent principalement au débit des marchandises. Cet art est déjà parvenu à un haut degré de perfection parmi nous ; cependant on pourroit à divers égards le perfectionner d'avantage. Il faudroit pour cela s'appliquer à la culture & à la préparation des divers ingrédients qui entrent dans les couleurs dont nous nous servons, & y joindre des connaissances plus étendues de la chymie.

Nous avons divers autres artisans qui la plupart travaillent pour l'usage du païs, mais

E 3 qui

qui vendent aussi aux étrangers une partie de leurs ouvrages ; comme les orfèvres en or & en argent, les pottiers d'étain, les fondeurs, les chapeliers, les pététiers, les selliers, les éguilletiers, les peigniers, les tourneurs, les ménuiisiers, les pottiers de terre &c. Mais comme le débit de leurs ouvrages n'est pas bien considérable, il suffit de les indiquer, & d'observer que si quelques unes de ces professions pouvoient fournir leur ouvrage aussi bon, & à un prix aussi modique que les étrangers ; non seulement il fortiroit moins d'argent du bas - *Aargau*, mais encore il y en entreroit d'avantage.

§. 8.

Des diverses branches de notre commerce.

Il se fait dans le bas - *Aargau* trois genres de commerce. Premièrement on achète & on exporte des productions des terres & des arts du païs. En second lieu, on achète des productions étrangères & on les débite hors du territoire. Enfin, on achète des marchandises étrangères pour les vendre à l'usage du païs.

On a déjà pu remarquer quelles sont les productions des terres de ce païs, & les matières qui s'y préparent pour être exportées ailleurs. Le débit s'en fait par les païsans & les fabriquans, ou par les artisans eux-mêmes

mes qui vendent leurs ouvrages à des marchands étrangers ; nous ne nous arrêterons pas à détailler cette espèce de débit. Il y a aussi divers négocians du païs qui achètent ces marchandises façonnées pour leur propre compte, afin de les vendre ensuite aux étrangers, lorsqu'ils peuvent y trouver un profit honnête. Enfin, nous en avons qui achètent par commission pour le compte des étrangers : ils ont une petite provision, ils profitent par les avances qu'on leur fait, & sur le terme des païemens. Ces négocians & ces commissionnaires sont les mêmes personnes. Tous nos commerçans achètent pour leur compte & pour le compte des étrangers, & ces deux manières de négocier sont assés avantageuses, & même nécessaires, pour le progrès des arts en particulier. Les commissions épargnent au marchand éloigné beaucoup de peines & de fraix, & le négoce procure aux manufacturiers lorsque leurs marchandises n'ont pas cours, un débit commode, facile & assûré, qui les met en état de continuer leur fabrique, ce qu'ils ne pourroient faire, s'il falloit attendre les négocians étrangers. Cependant il faut aussi convenir qu'il en résulte quelques inconvénients. Lorsque la marchandise, les toiles de coton par exemple, ne sont pas demandées, & que les fabriquans ont besoin d'argent pour paier leurs ouvriers, les négocians achètent à trop bas prix, & souvent à perte. C'est là un mal inévitables, puisqu'on ne fauroit forcer l'écoulement de

quelque marchandise que ce soit. D'ailleurs l'acheteur court le risque d'avoir longtems en magazin un article dont la vente est actuellement suspendue, & il vaut mieux encore que le négotiant du pais ait le profit, que si le fabriquant forcé de vendre étoit entièrement à la discrétion de l'étranger. Quoiqu'il en soit, je ne vois à cela d'autre reméde sinon que personne ne se mette fabriquant, s'il n'a pas des fonds suffisans pour son entreprise. & qu'il ne soit en état de tenir ses livres en bon ordre.

Les marchandises tirées du dehors, qui n'exigent ni travail, ni préparation, & qu'on exporte ailleurs, ne forment pas un objet de commerce considérable, la situation du pais n'étant pas favorable. Cependant si le plan formé depuis longtems de construire & d'abréger les routes pour le passage des *Païs-bas*, & de l'*Allemagne* en *Italie*, venoit à s'effectuer, il en résulteroit certainement diverses nouvelles branches de commerce, & particulièrement pour les épiceries. Si de plus on permettoit l'achat des vins & des productions étrangères pour les déposer dans des magazins destinés à cet usage, jusqu'à ce qu'on les exportât ailleurs, on pourroit encore en faire un objet considérable de commerce.

Les marchandises que l'on conduit dans le *Bas-Aargau*, sont ou celles qui servent à l'usage des

des manufactures, comme par exemple, le coton. On y fait aussi entrer du chanvre, du lin & de la laine préparés ; toutes sortes de filatures, des étoffes de soie, des toiles de lin & de coton, des couleurs & des métaux de toute espèce &c. On y mène encore des marchandises uniquement destinées à l'usage du païs, comme des étoffes de laine, toutes sortes de soieries, de galanterie & de mode ; des épiceries, de la quincallerie, du fer, de l'acier, & d'autres semblables, dont l'entrée est si considérable, que le païs feroit bientôt épuisé, si le commerce & les arts ne procureroient d'ailleurs de l'argent. Nos négotians tirent toutes ces marchandises des païs éloignés, & les vendent aux fabriquans, aux artisans & aux détaillieurs ; ou ils les font passer dans les villes voisines,

Les détaillieurs vendent aux habitans du païs de même qu'aux étrangers, pour leur usage, toutes sortes de marchandises ouvrées & fabriquées dans le païs ou dehors. Leur nombre est fort grand dans les villes, parce que plusieurs bourgeois ne pourroient vivre autrement. Il n'est même presque point de village qui n'ait un ou plusieurs de ces boutiquiers, qui font en même tems les colporteurs & courent les foires. Leur grand nombre ne peut que causer du préjudice au païs, en ce qu'ils favorisent trop le débit des marchandises étrangères ;

gères, qui font sortir beaucoup d'argent. Cette fureur pour le négoce, qui va toujours en croissant, & qui a même gagné le païsan, est surtout très ruineuse; en ce qu'elle diminue les bras destinés par la naissance à la culture de terres, outre que les droits de péage & de douanne, ne s'acquittent pas aussi exactement par ces sortes de marchands, que par ceux qui sont établis dans les villes, vu que la plupart de ces marchands de village portent sur le dos leurs marchandises, & évitent les lieux de péage. Si donc l'on ne permettoit aucune boutique dans les villages distans à deux lieues des villes, il y en auroit encore de reste. Qui ne fait d'ailleurs que les païsans sont déjà en possession de la plupart des professions & des manufactures, ensorte que les commerçans & les fabriquans des villes, ne peuvent plus tenir à côté d'eux; en partie à cause qu'ils se procurent à plus bas prix le bois, le charbon, les ouvriers &c. & en partie à cause de leur façon de vivre beaucoup moins dispendieuse. Ils ont outre cela des ressources dans la culture des terres, dans le nourris des bestiaux, ce que les gens de la ville n'ont pas. Tout cela bien considéré, je me persuade qu'il n'y auroit point d'injustice, à accorder aux villes quelques priviléges à cet égard. Autrement une bonne partie du commerce & les arts les plus recherchés, deviendront le partage des païsans, & il en restera un trop petit nombre pour cultiver les terres, & pour travail.

travailler à la journée, jusqu'à ce qu'enfin le mal sera irréparable.

Outre les marchands du païs, il y en a encore d'étrangers, qui fréquentent nos foires, où ils vendent toutes sortes de marchandises du dehors. Il arrive même assés souvent, que pour avoir des marchandises de fantaisie & à plus bas prix, on fait venir du dehors ce dont on a besoin pour son usage, ou l'on attend d'en faire emplette dans les foires.

S. 9.

Ce qui peut favoriser le commerce & les arts.

Il a déjà été remarqué que notre territoire n'est pas aussi avantageusement situé pour le commerce que divers autres païs, que les productions naturelles de notre terrain ne suffisent pas à beaucoup près pour nous procurer tout ce qui nous est nécessaire, & que l'activité & l'industrie ranimées chez nos voisins, menacent nos manufactures & nos arts d'une décadence prochaine. On a donc plus sujet que jamais, de veiller sur la conservation de nos avantages actuels, & de travailler s'il est possible à les augmenter. Dans ce dessein, nous devons nous appliquer avec tout le soin possible à perfectionner nos arts, à rendre nos ouvrages plus beaux, plus achevés, à leur

leur donner de la variété, & à nous mettre en état de les fournir au prix le plus modique.

Parmi les arts que nous avons exercés jusqu'ici, il n'en est aucun qui ne pût gagner du côté de la beauté, du goût & même de la solidité. C'est ce que prouvent plusieurs manufactures étrangères qui surpassent les nôtres à ces divers égards, & qui par là empêchent considérablement notre débit. Il feroit surtout avantageux, que l'on pût faire naître plus d'émulation parmi nos artisans, & les engager à donner à leurs ouvrages toute la perfection possible, afin de mieux imiter les étrangers, ou même les surpasser.

On objectera peut être que cela n'est pas nécessaire, & qu'il n'y a qu'à continuer à travailler sur le pied qui jusqu'à présent a rapporté le plus de profit. Mais cela ne prouve point qu'un marchand qui recherche des marchandises plus fines que nous ne les fournissons ordinairement, veuille continuer à se pourvoir des nôtres, lorsqu'il pourra en tirer d'ailleurs d'un débit plus assuré & mieux assorties. Et n'est-il pas certain qu'en finissant nos ouvrages, ils feroient plus recherchés, & qu'ainsi nous y trouverions un profit plus sûr ? Mais accordons qu'il y ait actuellement plus d'avantage à se tenir aux marchandises communes ; ne feroit-ce pas toujours un grand avantage,

si

Si chaque fabriquant ou artisan s'étudioit à acquérir toute la capacité & l'habileté possibles, afin que si les circonstances venoient à changer, il pût se diriger en conséquence & perfectionner suivant les cas ses ouvrages par quelques changemens ou quelques inventions?

Non-seulement il sort moins d'argent d'un païs pour les différens besoins de la vie, lorsqu'il y a diverses espèces d'artisans, mais encore, il est manifeste que si l'un des arts vient à tomber, on peut s'attacher à un autre. Cette variété dans les arts contribue encore à exercer & à aiguiser l'esprit, & il arrive quelquefois que l'on emprunte de l'un, ce qui est très utile à l'autre; & quand de cette manière les négocians du dehors peuvent en même tems se fournir de tout ce qu'ils ont besoin, & épargner par là même leurs voyages, leurs écritures & leurs correspondances, il résulte nécessairement un plus grand débit pour toutes les marchandises.

Il est encore plusieurs professions que l'on ne connoit pas parmi nous, ou qui sont négligées, & qui pourroient peut-être s'introduire avec moins de difficulté qu'on ne se l'imagine. Mais si même il se trouve des personnes propres à faire de nouvelles entreprises, il leur manque pour l'ordinaire l'occasion,

sion, le courage, ou les fonds suffisans pour mettre au jour leurs talens.

Le prix modique contribuë encore beaucoup à la perfection des arts, puisque les marchandises qui à égalité de bonté & de beauté, sont à meilleur marché, ont toujours la préférence. C'est aussi là le grand point de vue de tous les commerçans, de tous ceux qui fabriquent eux-mêmes la marchandise, ou qui la font travailler. Diverses circonstances peuvent y contribuer. Premièrement, en perfectionnant la culture des productions du païs nécessaires aux manufactures, on épargneroit beaucoup des frais de commission, de transport, & on ne seroit point exposé aux interdictions, au monopole, & aux vexations des étrangers, comme il n'arrive que trop souvent. En second lieu, le bon marché des ouvriers. C'est ce qui arrive, lorsque les denrées sont à bas prix, qu'il y a beaucoup d'ouvriers, & que par certaines inventions, on peut abréger l'ouvrage & épargner les bras. On ne fauroit donc rien faire de mieux, que de profiter de toutes celles qui ont été imaginées jusques ici, puisque nos journaliers sont chers & que le nombre en est petit, & nous en avons un très grand besoin pour les travaux de la campagne. Enfin, il seroit à souhaiter que l'intérêt des fonds fut modique, afin que ceux qui vouloient former quelque entreprise & l'exécuter

ter convenablement, puissent se soutenir avec les étrangers.

Il y auroit divers moyens pour parvenir à ce but. Des primes proposées pour toutes sortes d'arts, des prix & des récompenses pour ceux qui les perfectionneroient ou qui inventeroient quelque machine, réveilleroient sans doute à l'envi l'émulation, & exciteroient tous les ouvriers, chacun suivant son industrie. On verroit éclore par là bien des découvertes qui sans cela seroient restées ignorées. Seroit-il impossible d'avoir sur nos arts & sur notre commerce, des règles particulières & un code de loix à l'exemple des autres païs? Je suis assûré que si les préposés tenoient main à l'observation de ces règlements, il en résulteroit plusieurs avantages, & qu'on préviendroit diverses ruses & quantité de fraudes qui se commettent de la part des ouvriers. Il faudroit prescrire une bonne méthode à tenir les livres, & une sévérité exemplaire envers ceux qui y contreviendroient: c'est ainsi qu'on affermiroit la confiance entre les étrangers & ceux du païs, & qu'on donneroit de la consistance & des succès plus assûrés à toutes sortes d'entreprises. Je voudrois encore qu'on donnât aux jeunes gens une éducation qui tendit à perfectionner les talens naturels des habitans. Nous ne manquons point de génie pour les

arts & les méchaniques, il n'y a qu'à le cultiver; cet article mériteroit une attention toute particulière de la part des villes qui ont des colléges, & il vaudroit bien la peine qu'ils fussent dirigés de façon, que la jeunesse pût non-seulement apprendre à bien écrire, à dessiner, à chiffrer, & à tenir les livres, mais encore qu'elle y étudiât diverses langues modernes, & les premiers principes des sciences: il en résulteroit certainement dans la suite des tems les effets les plus heureux. En particulier l'étude de la chymie, de la géométrie, & des méchaniques, les conduiroit à des découvertes très utiles, elle leur ouvriroit l'esprit, & les mettroit en état de remplir le genre de vocation qui leur conviendroit.

Il faudroit dans les villages instruire les jeunes gens à divers ouvrages, à filer, à tisser, & à d'autres semblables, suivant la meilleure pratique. Enfin il feroit à propos d'établir quelques maisons de correction & de force, pour y enfermer les déréglés, les vagabonds, les mendians, & où on les feroit travailler. Ce sont là tout autant de moyens que je crois très propres à faire fleurir les arts & le commerce.

I. L. W.

III